Fonds de dotation SAMATA 9, rue Pierre-Loti 64700 Hendaye www.samata.in

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2011 (en euro)

ACTIF			PASSIF		
	31/12/2011	31/12/2010		31/12/2011	31/12/2010
			FONDS PROPRES ET RÉSERVES Dotations pérennes	116 291,81	116 291,81
			représentatives d'actifs aliénables Résultat de l'exercice (excédent)	3 171,29	971,30
ACTIF CIRCULANT Valeurs mobilières de placement Disponibilités	116 291,81 3 171,29	116 291,81 971,30			
TOTAL ACTIF ENGAGEMENTS REÇUS	119 463,10	117 263,11	TOTAL PASSIF ENGAGEMENTS DONNÉS	119 463,10	117 263,11
néant			néant		

Fonds de dotation SAMATA 9, rue Pierre-Loti 64700 Hendaye www.samata.in

COMPTE DE RÉSULTAT (en euro) — EXERCICE 2011

CHARGES		PRODUITS		
Réalisation de l'objet social	2 500,00	Versements des fondateurs Libéralités perçues	1 208,77 50,00	
Autres services extérieurs	175,38	Produits financiers Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	3 616,60 971,30	
Excédent	3 171,29			
TOTAL	5 846,67	TOTAL	5 846,67	

Fonds de dotation SAMATA 9, rue Pierre-Loti 64700 Hendaye www.samata.in

ANNEXE AUX COMPTES FINANCIERS — EXERCICE 2011

I. FAITS SIGNIFICATIFS

Fonctionnement interne

En 2011, le conseil d'administration n'a pu se réunir aussi souvent qu'il l'aurait souhaité, compte tenu des obligations privées de ses membres et de l'éloignement géographique résultant du changement de domicile du secrétaire.

Rapports avec les tiers

Les contacts directs avec les tiers ont été limités en quantité, mais ils ont permis d'orienter l'activité du fonds dans le sens souhaité par le conseil d'administration.

Composition du capital

Le conseil d'administration a exprimé clairement son souhait de faire évoluer la composition du capital du fonds dans un délai aussi court que possible. En effet, il semble clair que la gestion de nombreuses entreprises dont le fonds détient des titres est contradictoire avec les objectifs de Samata, notamment pour ce qui est de la non-violence.

Reste à définir sous quelle forme le capital du fonds pourrait être réorienté : immobilier, placements dans des organismes financiers « éthiques », comme la Nef... Dans tous les cas, le conseil souhaite que, d'une façon ou une autre (« charte » d'interprétation ou modification des statuts), il soit bien précisé que la dotation de Samata ne doit pas être constituée, à moyen terme et dans la durée, de ce type d'actifs (titres, valeurs de placement...), tout en les acceptant sur le court terme comme un « mal nécessaire », en attendant que la conjoncture se prête à leur cession.

II RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Règles d'établissement et de présentation

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions du plan comptable général, aux dispositions particulières résultant du règlement n° 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations (modifié par le règlement n° 2004-12 du 23 novembre 2004 du CRC), ainsi qu'au règlement n° 2009-01 du 3 décembre 2009 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation.

Valeurs

Conformément au règlement 99-01 modifié, les biens reçus à titre gratuit ont été enregistrés à leur valeur vénale à leur date d'entrée dans le patrimoine du fonds.

III. AUTRES INFORMATIONS

Compte d'emploi des ressources

Le fonds de dotation n'ayant pas fait appel à la générosité du public au cours de l'exercice 2011, il n'est pas produit de compte annuel d'emploi des ressources.

Produits du compte de résultat

Versements des fondateurs

Sous la forme de dons manuels, les fondateurs ont procédé à des versements destinés à la réalisation de l'objet social, pour un montant global de 1 208,77 €.

Passif du bilan

Dotations (en euro)

Type de dotations	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice	
Dotations pérennes représentatives d'actifs aliénables	116 291,81	0	0	116 291,81	
Total	116 291,81	0	0	116 291,81	

Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice (excédent de 3 171,29 €) sera entièrement affecté à la réalisation de l'objet social au cours des prochains exercices.

Libéralités reçues

Au sens du 2.2 de la circulaire du 19 mai 2009 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des fonds de dotation, aucune libéralité (donation par acte entre vifs et legs) n'a été reçue au cours de l'exercice 2011.

Un don manuel spontané a été reçu pour la somme de 50 €.

Legs et donations significatifs en cours

Aucun legs ni donation n'est en cours de réalisation ni n'a été accepté.

Actif du bilan

Actifs aliénables (en euro)

Туре	Solde au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Solde à la fin de l'exercice
OPCVM	30 036,16	0	0	30 036,16
Actions et parts	86 255,65	0	0	86 255,65
Total	116 291,81	0	0	116 291,81